

Relations DECS-Syndicats

Ainsi donc, le chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) enchaînerait les rencontres avec les syndicats. «Je ne peux tout de même pas les recevoir tous les soirs!» aurait-il finement fait remarquer non sans faire montre au passage du bon sens qui a poussé (certains de) nos concitoyens à l'élire.

A la suite de son refus de prendre en compte la réaction d'enseignants s'opposant à des mesures décidées unilatéralement et propres à menacer la qualité de l'enseignement, le SAEN a qualifié le comportement du chef d'abusif, voire despotique, et soulignait qu'en cela il s'écarterait de l'attitude manifestée par ses homologues des cantons voisins.

Le but était de susciter une réflexion débouchant sur un nouveau type de réactions... Le chef a préféré botter en touche, laissant même aux syndicats la responsabilité de la vacuité du dialogue. Le voici donc proclamant dans la presse régionale qu'il rencontre très souvent les syndicats. Onze fois!

Si le chef, comme on est amené à le penser, comptabilise toutes les séances auxquelles il participe en présence d'une délégation syndicale, on arrive sans

doute même au-delà de la douzaine (travaux préparatoires à l'introduction d'HarmonoS, réunions du Conseil scolaire, etc.). Et nous devons reconnaître qu'il y a même eu quelques réunions spécifiquement dédiées aux relations DECS-Syndicats, celles-là même qu'on lui demandait de comptabiliser. Mais passons...

De toute manière, aucune de ces nombreuses rencontres ne lui a permis d'aviser les syndicats de la mesure touchant les options en 6^e. Que les directions d'école aient été prévenues par courriel le 22 décembre 2009 n'y change rien, leur rôle n'étant pas d'informer les syndicats. Quoiqu'en dise le chef, l'introduction de cette mesure a bel et bien été cachée aux enseignants, et la pétition lancée en quelques jours à la fin du mois de mai avait sa raison d'être.

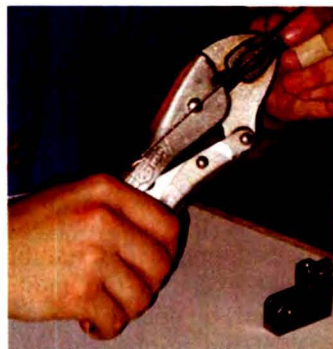
En refusant de reconsidérer sa position (en fait, surtout le procédé utilisé), le chef a perdu encore un peu plus de crédit auprès de toutes celles et tous ceux qui se battent pour une école neuchâteloise de qualité. (pg/bl)

Transparence

Les séances sans ordre du jour ni procès-verbal se multiplient et la manière semble devenir une marque de

fabrique du DECS. Qui peut y voir autre chose qu'une contradiction fondamentale avec la transparence que réclame l'exercice de la démocratie? Ah, tout de suite les grands mots! (sl)

Formation professionnelle duale



© Gianni Ghiringhelli

Une analyse brève et bien menée – comme on souhaiterait en lire dans notre quotidien local – relativise quelque peu les chances de succès du plan annoncé récemment par le DECS¹. Son auteur² relève ainsi que ce projet prévoit surtout la réduction du nombre de classes et l'introduction d'un *numerus clausus* pour l'accès aux filières de formation générale (...). Le résultat d'une telle réforme? Une partie des élèves, ceux qui sont en plus grande difficulté, se retrouveront à 16 ans sans plus aucune voie de formation.

Se référant à l'évaluation par

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) du système de formation professionnelle suisse³, il note que les experts insistent sur «le manque d'évaluations scientifiques et sur la précarité d'un système dual qui dépend avant tout de la volonté des entreprises d'offrir suffisamment de places d'apprentissage» et que «l'internationalisation des entreprises suisses, la charge que représente l'accueil d'apprentis pour nombre de PME devraient amener à envisager des systèmes de formation alternative».

«Neuchâtel l'a compris depuis longtemps, et c'est pourquoi il avait complété son système de formation en emploi par des formations en école, là où l'on manquait de places d'apprentissage. C'était un investissement productif pour le canton, car les jeunes sans formation sont les chômeurs et les personnes à l'aide sociale de demain. Aujourd'hui, il fait machine arrière. Comment parviendra-t-il à tenir son engagement de ne laisser personne sur le carreau?» En fait, il ne le tiendra pas et n'a pas l'intention de le tenir. D'autres questions? (sl)

¹ cf. Educateur 7/2010, p. 53

² Cf. Educateur 7/2010, p. 52

³ Lucien Erard, *Domaine public* no 1875, 1^{er} juillet 2010

⁴ www.bbt.admin.ch – Themen - Internationales

Rectificatif

Nous devons revenir sur nos déclarations ci-dessus. Il semblerait finalement que le Conseil d'Etat soit décidé à ne laisser personne sur le bord du chemin... Selon la cheffe du DSAS (Département de la santé et des affaires sociales), le bilan du projet d'insertion des jeunes de moins de 30 ans bénéficiaires de l'aide sociale (2007-2009) est positif. Les échanges entre les trois départements concernés (Affaires sociales, Economie et Education) ont été «riches de sens»⁵. Selon le chef du DECS, «il faut travailler en amont et mettre la priorité sur la formation. Ce sont des jeunes qu'il faut bien encadrer. Parfois même les tirer du lit!» Le problème a été identifié, nous avons affaire à des paresseux!

Sa collègue ajoute qu'«il est crucial de trouver des places en suffisance pour les personnes en situations précaires ou de rupture». On n'en sort pas.

A propos, on parle de quatre cents dossiers annoncés dans le cadre du projet par les services communaux.

Quatre cents... C'est exactement le nombre de places d'apprentissage qui doivent être créées grâce au déjà fameux «plan d'action» du DECS et de la CNCI (Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie). Finalement, tout ceci est peut-être plus cohérent qu'on ne croit... (sl)

Duplicité

Il semblerait que certain assistant d'inspection ne sera pas remplacé. C'est un nouvel exemple (en manquait-on?) du double langage du chef, qui affirme faire des coupes sans nuire à la qualité de l'enseignement tout en supprimant une aide directe aux élèves en difficulté.

(comm/réd)

Mais alors... on nous aurait menti?

Des «acteurs de l'économie neuchâteloise» ont fortement réagi aux déclarations du Conseil d'Etat selon lesquelles les entreprises auraient donné leur accord à la nouvelle loi sur le financement des places d'accueil en crèche. Ils s'en prennent à la

cheffe du DSAS qui aurait commis un gros mensonge et déclarent qu'ils ont «la fâcheuse impression de n'être pas pris au sérieux par le gouvernement cantonal»⁶. Toute ressemblance avec d'autres situations analogues... (sl)

Contre la pénurie

© web



Les enseignants du Lycée Blaise-Cendrars (La Chaux-de-Fonds) contestent la modification de la rétribution des Formations en établissement (FEE), qui crée une importante différence salariale avec leurs collègues de l'espace BEJUNE.

(comm/réd)

On progresse

Les actes de la «rencontre d'informations et d'échan-

ges» consacrée à HarmoS, le 27 mars 2010 au Locle, sont disponibles sur www.ne.ch/csrrharmos. Treize pages, dix sans les titres et la table. Lisons la conclusion: «Au terme de cette matinée, la rencontre a permis de donner une information substantielle sur cet important dossier. Elle a suscité des échanges fructueux et nourris entre le chef du DECS et l'ensemble des participants. En une matinée, il est certes difficile d'approfondir les sujets traités, des questions restent encore ouvertes. Par contre, les propositions issues des groupes de travail permettront de poursuivre le cours des travaux au SEO (Service de l'enseignement obligatoire) et au DECS.» Qui lira le reste? (sl)



⁵ L'Express-Impartial du 23 juin 2010
⁶ L'Express-Impartial du 7 juillet 2010



Les institutions politiques neuchâteloises sont instrumentalisées par celles et ceux qui sont censés les servir. Une solution au mal: une information plus large et plus complète à l'attention de la population neuchâteloise.

John Vuillaume

Briser le vase clos de la politique neuchâteloise

Des médias qui reflètent mal la réalité

Mis à part Ludovic Rocci, journaliste au *Matin*, personne ne relate convenablement les dysfonctionnements des autorités politiques neuchâteloises dans les médias.

L'attitude complaisante des rédacteurs en chef de *L'Express/L'Impartial* ou de *Canal Alpha* affaiblit le potentiel sursaut démocratique que susciterait le dévoilement des magouilles, incohérences, passe-droits ou autres incompétences qui pourrissent le climat politique du canton de Neuchâtel.

Les choses vont beaucoup plus mal que ce qui transparait publiquement, c'est dire!

Domage que le quatrième pouvoir ait perdu une indépendance si précieuse en temps de crise...

Une conduite des affaires de l'Etat souvent inadéquate

Il faut soutenir le capitaine Studer qui est le seul à vouloir tenir le cap des réformes et de la rénovation en profondeur des principales structures politiques et administratives de notre canton.

Il est bien seul au Château. Les autres Conseillers d'Etat, trop inexpérimentés, évoluent au cas par cas, changent au coup par coup, adoptent des stratégies de circonstances qui ne répondent à aucune vision d'avenir cohérente et constructive de notre canton. L'un d'eux dit bleu le matin, rouge à midi et vert le soir: il nous en fait vraiment voir de toutes les couleurs! D'autres se montrent tout aussi régionalistes que la plupart des députés du Grand Conseil qui ne sont pas des élus cantonaux, mais

des élus au niveau cantonal, ce qui n'est pas la même chose! Défendre les intérêts étroits de son village, voire de son quartier, n'est pas la meilleure manière d'œuvrer pour l'intérêt général.

L'autisme du Conseil d'Etat, à rebours de l'ouverture d'esprit de la population neuchâteloise

Le conservatisme et la fermeture d'esprit ne se trouvent pas forcément là où l'on croit. Les sections socialistes et libérales-radicales des villes du Haut (plus le POP au Locle) et de celles du Bas sont certainement les entités politiques qui pèsent le plus lourd dans la balance de l'immobilisme.

Chasses gardées, places réservées, positions acquises – on peut même parfois parler de prébendes –, le pouvoir des petits potentats locaux entrave dangereusement la marge de manœuvre d'un Conseil d'Etat déjà passablement affaibli par l'inexpérience de quatre de ses membres.

La population neuchâteloise ressent le décalage entre les réalités et les attentes de sa vie quotidienne et des structures politiques surannées et dispendieuses. Les Neuchâteloises et les Neuchâtelois, dans leur majorité, sont prêt-e-s au changement, bien davantage que beaucoup trop de leurs représentants politiques!

Un volcan islandais qui dévoile des incompétences étatiques

L'éruption d'un volcan islandais a révélé les incapacités de certains services et du Département de l'éducation à faire face à une situation qui sort de l'ordinaire.

Rappel des faits: l'annulation des vols aériens en Europe durant le printemps 2010 a retardé le retour de quelques collègues dans leurs classes.

Pour leur part, les responsables jurassiens et jurassiens bernois ont réagi avec clairvoyance en cherchant des compensations, notamment de type administratif, à même d'éviter les retenues salariales. Pas à Neuchâtel. La solution bêtement comptable et strictement financière a été appliquée. C'est lamentable, inique et irresponsable. Cette manière aveugle et déshumanisée de trancher un problème est devenue la marque de fabrique du Conseil d'Etat. Heureusement que nos industries d'exportation sont dirigées de manière plus professionnelle et plus créative!

Sus à la république des copains!

Certains politiciens de bonne volonté, notamment au PLR, tentent de réagir et de redonner des couleurs à l'image ternie de la politique des petits copains.

Claude-Alain Kleiner a proposé à Benoît Couchepin de rédiger un article salutaire pour *Libertés neuchâteloises*, l'organe neuchâtelois du PLR. Mais la présidence de ce parti a préféré renoncer à la publication du texte commandé. C'est dommage, car ce genre de contribution au débat démocratique est nécessaire pour poser un diagnostic suffisamment pertinent et soigner le mal à la racine.

Le monde politique neuchâtelois mérite en tous les cas un bon coup de Kärcher! Sus à la république des copains!

Bonne année scolaire 2010-2011 à toutes et à tous!

Le Conseil d'Etat neuchâtelois vient de mettre en consultation un important projet de réforme de l'école obligatoire dans le canton de Neuchâtel. Ce projet vise notamment à mettre en œuvre le concordat HarmoS et donc à adapter les structures scolaires neuchâteloises au nouveau contexte national et romand.

Neuchâtel

Raphaël Comte, président de l'Association des communes neuchâteloises (ACN)

Régionalisation de l'école: un gage pour la proximité et la mobilité

► Le projet fait suite à une intense et fructueuse collaboration entre l'Etat et les communes afin de trouver la meilleure organisation possible, que ce soit en termes de qualité, d'efficacité ou d'égalité des chances. Renonçant à l'idée d'une cantonalisation de l'école obligatoire, le projet prévoit la création de cercles scolaires intégrant l'ensemble des cycles scolaires, conformément au principe de verticalité préconisé par HarmoS. Ces cercles scolaires seront des autorités régionales, composées des différentes communes membres du cercle scolaire en question.

L'accord trouvé entre le Conseil d'Etat et les communes peut se résumer en quelques objectifs forts:

– Assurer la proximité de l'école. Une école proche des parents et des enfants est un gage essentiel de confiance dans l'école et ses structures. L'émoi suscité dans une région lors de la fermeture d'une école montre à quel point la population est attachée à une école de proximité et combien cet élément est considéré comme important pour la qualité de vie dans une région. Avec des autorités régionales, on garantit une meilleure écoute des autorités scolaires aux préoccupations des parents, des enfants et des enseignants, et on assure la meilleure adéquation possible entre les besoins du terrain et les moyens mis à disposition par les autorités pour répondre à ces besoins.

– Assurer la mobilité du personnel enseignant. La régionalisation, avec des cercles scolaires d'une taille relativement importante, permettra une plus grande mobilité du personnel enseignant, qui pourra passer d'une école à une autre sans changer d'employeur. De plus, le statut des enseignants étant cantonal, ces changements pourront s'opérer sans préjudice pour l'enseignant. Conformément à la loi actuelle, la nomination des enseignants sera du ressort du canton, alors que les cercles scolaires procéderont à l'engagement des enseignants et seront compétents sur le plan organisationnel et disciplinaire.

– Renforcer la professionnalisation des directions d'école. Chaque cercle scolaire sera doté d'une direction professionnelle, en mesure d'être une interface compétente entre les autorités scolaires, d'une part, et les différents acteurs de l'école, d'autre part.

En conclusion, on peut affirmer que le projet présenté par le Conseil d'Etat, avec l'appui de l'Association des communes neuchâteloises, est un projet équilibré répondant aux besoins des différents acteurs de l'école, qu'il s'agisse des enfants, des enseignants, des parents ou des autorités. Avec ces nouvelles structures, l'école neuchâteloise sera pleinement prête à affronter les défis du futur et à se concentrer sur l'essentiel: la qualité de l'école et le bien-être des enfants! ●

Volcan et retenues salariales: le courriel du président au département

Bonjour,

Une membre du SAEN vient de m'avertir que son salaire a été amputé par une retenue liée à son absence «volcanique».

Cette manière de faire est totalement inacceptable. A quand un futur Conseil d'Etat de quelque envergure?

La situation se désagrège de semaine en semaine, pas de dialogue, pas d'écoute, aucune réflexion.

Perfidie et menteries sont trop souvent de mise. Bref, il est temps que nous réagissions. Cette goutte est celle de trop et j'espère qu'elle figurera en bonne place dans le prochain

numéro de L'Éducateur (puisque le Jura et le Jura bernois, eux aussi concernés par les conséquences des éruptions volcaniques islandaises, ont réagi de manière moins obtuse, moins butée et moins brutale que notre cher et tendre Conseil d'Etat!). Honte à lui. Son attitude minable est déplorable. Qu'attendre de bon d'une institution frappée d'autisme? Que la guérison nous paraît lente...

En espérant que l'été pourra ramollir l'épaisse carapace répulsive d'un Conseil d'Etat gravement malade, bonne journée et meilleures salutations.

Mercredi 7 juillet 2010, John Vuillaume